



*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

## **GIFI annonce le lancement d'une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« OBSAAR ») de 29,8 millions d'euros**

**Villeneuve-sur-Lot, le 12 juin 2009** – GIFi, leader français de la distribution non alimentaire à premier prix, annonce le lancement d'une émission de 346 451 obligations (les « **Obligations** ») à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAAR** ») d'une valeur nominale unitaire de 86 euros pour un montant total de 29,8 millions d'euros. L'émission sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'émission permettra à GIFi :

- de financer l'impact sur sa trésorerie résultant de l'institution d'un nouveau délai maximum de paiement des fournisseurs par la Loi de Modernisation de l'Economie, et
- de saisir des opportunités de croissance externe potentielles.

Groupe Philippe Ginestet, principal actionnaire de la Société, proposera à des managers clés de la Société et des gérants mandataires des magasins GIFi d'acquérir une partie des BSAAR qu'il aura acquis dans le cadre de l'émission.

### **Les principales caractéristiques des obligations sont les suivantes :**

Produit brut de l'émission : 29 794 786 euros  
Intérêt annuel : Euribor 3 mois + 1,08%  
Amortissement : En quatre tranches (31/12/2010, 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013)  
Date de règlement : 8 juillet 2009  
Date prévue de cotation des obligations : 8 juillet 2009  
Nombre de BSAAR attachés à chaque obligation : 1

### **Les principales caractéristiques des BSAAR sont les suivantes :**

Prix du BSAAR : 1,53 euros  
Parité et prix d'exercice : 1 BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir 1 action au prix de 48 euros  
Nombre de BSAAR : 346 451  
Période d'exercice des BSAAR : du 8 juillet 2009 au 7 juillet 2015 inclus

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

### Possibilités offertes aux actionnaires :

Trois possibilités sont offertes aux Titulaires de DPS pendant la période de souscription du 16 au 26 juin 2009 :

- céder leurs DPS sur le marché pendant la période de cotation des DPS ;
- souscrire aux OBSAAR au prix de 86 €, par l'exercice de leurs DPS à raison de 1 OBSAAR pour 19 DPS, à titre irréductible et à titre réductible, le cas échéant ;
- acquérir des BSAAR seuls au prix de 1,53 € en cédant leurs DPS aux Etablissements Bancaires au prix de 0,01 euro par bloc et en passant concomitamment un ordre d'achat de BSAAR afin d'acquérir un nombre de BSAAR égal à celui qui aurait été obtenu en cas d'exercice des DPS cédés.

### Modalités de souscription :

Souscription réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs DPS :

- à titre irréductible à raison de 1 OBSAAR pour 19 DPS
- à titre réductible.

Les Titulaires de DPS ne pourront acquérir des BSAAR que s'ils détiennent et cèdent au moins 19 DPS de façon à respecter la parité fixée.

Les DPS acquis sur le marché pendant la période de cotation des DPS ne pourront pas être cédés en vue d'acquérir des BSAAR.

La souscription sera ouverte du 16 au 26 juin 2009.

Société Générale Corporate & Investment Banking agit en tant que Chef de file et teneur de livre et Banque Palatine en tant que Chef de file associé.

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 11 juin 2009 sous le n°09-184.

### Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus constitué par :

- (i) le document de référence de la Société enregistré par l'AMF le 28 mai 2009 sous le n° R.09-049 ;
- (ii) une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°09-184 en date du 11 juin 2009.

Le prospectus est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de GIF I, située ZI la Boulbène - 47300 Villeneuve Sur Lot, et sur le site Internet de GIF I ([www.gifi.fr](http://www.gifi.fr)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

GIFI attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Le résumé du Prospectus figure dans les pages suivantes.

\*

\*

\*

*Cotation : Euronext Paris Compartiment B  
Indices : SBF 250, SBF SM, CAC Small 90, CAC Mid & Small 190  
CAC Allshares – Code ISIN: FR0000075095 – Reuters : GIFP.PA – Bloomberg: IGF FP*

---

**CONTACT:**

JEAN-DOMINIQUE DEPELLEY

Directeur Administratif et Financier

[contactfinances@gifi.fr](mailto:contactfinances@gifi.fr)

Tel : 05 53 40 54 54 – Fax : 05 53 40 54 64

Site Internet : [www.gifi.fr](http://www.gifi.fr)

---

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

## **RESUME DU PROSPECTUS**

Visa n° 09-184 en date du 11 juin 2009 de l'AMF

### **Avertissement au lecteur**

**Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.**

**Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.**

La société GIFI, Société anonyme au capital de 44 761 516,80 euros est dénommée la « **Société** » ou « **GIFI** » et le « **Groupe GIFI** » ou le « **Groupe** » signifie, la Société et ses filiales françaises et étrangères au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

*Les termes commençant par des lettres capitales utilisés dans le présent résumé ont le sens qui leur est attribué dans la Note d'opération.*

### **A. INFORMATION CONCERNANT GIFI ET SES ETATS FINANCIERS**

#### **Aperçu des activités**

GIFI, distributeur de produits d'équipement de la maison et de la personne à premier prix, est un opérateur B to C qui exerce également à titre accessoire une activité B to B pour satisfaire ses besoins occasionnels de déstockage.

Son offre multi produits et son savoir faire positionnent GIFI comme un acteur majeur sur le marché du bazar qui s'intègre dans le marché de la distribution non alimentaire.

**Informations financières sélectionnées consolidées (en normes IFRS)** (Cf. chapitre 26 du Document de référence)

(En K€) – Exercice clos le	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008
Chiffre d'affaires	478 361	513 359	554 825
Résultat opérationnel	24 426	46 389	47 045
Résultat net –part du groupe	8 274	25 720	26 035
Endettement	120 580	91 060	129 314
Capitaux propres	129 162	150 791	175 311

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

**Premier semestre 2008/2009** (Cf. Chapitre 9 ci-après)

en M€	<b>31 mars 2009</b>	31 mars 2008
Chiffre d'affaires	<b>326,4</b>	288,2
Résultat opérationnel	<b>29,3</b>	27,6
Coût endettement net	<b>- 2,2</b>	- 1,9
Autres charges financières	<b>- 1,7</b>	0
Résultat net-part du groupe	<b>15,4</b>	15,9
Dettes financières	<b>98,7</b>	93,0
Capitaux propres	<b>185,8</b>	152,9

La répartition du chiffre d'affaires de la Société et l'organigramme du Groupe figurent aux § 6.1 et 7.1 du Document de Référence.

La Société prévoit la réalisation d'un résultat opérationnel au 30 septembre 2009 supérieur à celui du 30 septembre 2008 qui s'élevait à 47 millions d'euros (Cf. Chapitre 10 ci-après).

**Résumé des principaux facteurs de risques présentés par l'émetteur et les valeurs mobilières admises**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques mentionnés au chapitre 4 du Document de Référence, et au chapitre 2 de la Note d'Opération résumés ci-après.

➤ **Principaux facteurs de risques liés à la Société :**

- Risques financiers: risque de taux de change dans la mesure où 50% des achats sont effectués en dollars US et risque de taux d'intérêt car la dette financière est majoritairement à taux variable ;
- Risque de liquidité : dans l'hypothèse où la présente émission ne pourrait être réalisée et où la Société ne trouverait pas de solutions de financement alternatives, elle pourrait être confrontée à ce risque notamment en raison de l'impact de la Loi de Modernisation de l'Economie estimé à environ 20 millions d'euros ;
- Risque Stocks : risque standard de non écoulement des stocks couvert par des campagnes de promotion ;
- Risques juridiques : risque de contrefaçon couvert par la création d'une filiale en Chine dirigée par un ingénieur qualité ;
- Risques produits couverts par le service qualité et le service consommateurs.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

➤ **Risques liés aux OBSAAR détaillés ci-après et notamment :**

- L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Elle pourrait ne pas être réalisée dans le cas où les Etablissements Bancaires et les actionnaires principaux ne seraient pas en mesure de respecter leurs engagements tels que cela est décrit au § 2.2.10 ;
- Risque de modification possible des modalités des Obligations et des BSAAR dans certaines conditions (Cf. § 4.2.1.14);
- Risque d'absence de marché pour les DPS, pour les Obligations et les BSAAR ;
- Risque de perte de valeur des BSAAR ;
- Risque pour les porteurs de BSAAR qui n'exerceraient pas leurs BSAAR avant l'expiration de la période d'exercice de perdre la totalité de leur investissement ;
- Risque lié à la variation du taux de référence sur lequel est assise la rémunération des Obligations ;
- Risque de dilution ;

**B INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION**

L'émission porte sur un emprunt d'un montant nominal de 29 794 786 euros représenté par des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **OBSAAR** »).

**But de l'émission**

L'émission a essentiellement pour but de financer l'impact sur la trésorerie de la Société résultant de l'institution d'un nouveau délai maximum de paiement des fournisseurs par la Loi de Modernisation de l'Economie, estimé à environ 20 millions d'euros. Elle est également destinée à permettre à la Société de saisir des opportunités de croissance externe potentielles.

Groupe Philippe Ginestet souhaite également intéresser une population de moins de 100 personnes composée de managers clés (cadres opérationnels) de la Société et de gérants mandataires des magasins GIFI en leur permettant d'acquérir, auprès de lui, au moins 40% des BSAAR qu'il aura acquis dans le cadre de l'émission.

**Eléments clés de l'émission**

Trois possibilités sont offertes aux Titulaires de DPS pendant la période de souscription du 16 au 26 juin 2009 :

- céder leurs DPS sur le marché pendant la période de cotation des DPS ;
- souscrire aux OBSAAR au prix de 86 €, par l'exercice de leurs DPS à raison de 1 OBSAAR pour 19 DPS, à titre irréductible et à titre réductible, le cas échéant ;
- acquérir des BSAAR seuls au prix de 1,53 € en cédant leurs DPS aux Etablissements Bancaires au prix de 0,01 euro par bloc et en passant concomitamment un ordre d'achat de BSAAR afin d'acquérir un nombre de BSAAR égal à celui qui aurait été obtenu en cas d'exercice des DPS cédés.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

Toute personne ayant acquis des DPS sur le marché pendant la période de cotation des DPS ne pourra pas les céder aux Etablissements Bancaires afin d'acquérir des BSAAR seuls.

**Les caractéristiques des OBSAAR et des BSAAR et les engagements relatifs à l'émission sont décrits ci-après :**

<b>Souscription des OBSAAR</b>	
Nombre d'OBSAAR	346 451
Prix d'émission des OBSAAR	Au pair soit 86,00 Euros
Nombre de BSAAR attachés à chaque Obligation	1
Produit brut de l'émission	29 794 786 euros
Produit net estimé de l'émission	29,16 millions d'euros
Période de souscription	Du 16 au 26 juin 2009
Exercice des DPS	A titre irréductible : 1 OBSAAR pour 19 DPS A titre réductible : admis
<b>Principales caractéristiques des Obligations</b>	
Code ISIN	FR0010753293
Valeur nominale des Obligations	86,00 euros
Date d'émission et de jouissance	8/07/2009
Maturité de l'emprunt	31/12/2013
Forme des Obligations	Au porteur ou au nominatif
Intérêt annuel	Euribor 3 mois + 1,08%
Marge actuarielle	Les conditions de rémunération des OBSAAR, sur la base d'un taux de l'Euribor 3 mois de 1,283 % (au 10/06/2009) et d'un prix de cession du BSAAR de 1,53 euros, font ressortir une marge actuarielle de +1,70% sur l'Euribor 3 mois.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

Amortissement normal des Obligations	<p>Les Obligations seront amorties au pair selon l'échéancier suivant :</p> <p>31/12/2010 86 612 Obligations</p> <p>31/12/2011 86 613 Obligations</p> <p>31/12/2012 86 613 Obligations</p> <p>31/12/2013 86 613 Obligations</p>
Amortissement anticipé des Obligations par rachats en bourse ou hors bourse ou offres publiques	Possible, à tout moment, en tout ou partie, au gré de la Société, sans limitation de prix ni de quantité.
Remboursement anticipé des Obligations à l'initiative de la Société	Possible, en tout ou partie, au gré de la Société, à toute Date de Paiement d'Intérêts, au pair, majoré du Montant d'Intérêts dû à la Date de Paiement d'Intérêts.
Amortissement anticipé au gré des porteurs d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société	En cas de changement de contrôle, tout porteur d'Obligations pourra, à son seul gré, demander l'amortissement anticipé de ses Obligations.
Exigibilité anticipée des Obligations	<p>Sur décision de l'assemblée générale des porteurs d'Obligations dans les cas suivants notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexécution des obligations relatives à l'emprunt,</li> <li>- Exigibilité anticipée d'un autre emprunt pour un montant <math>\geq</math> 5 millions d'euros,</li> <li>- Non respect des Ratios financiers ci-dessous.</li> </ul> <p>(cf. § 4.1.8.1.4)</p>
Ratios financiers	<p>- « Ratio L » Levier <math>\leq</math> à 2,5</p> <p>- « Ratio G » Gearing <math>\leq</math> à 1</p> <p>(cf. 4.1.8.1.4)</p>
Rang de créance	Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés, venant au même rang entre eux.
Maintien de l'emprunt à son rang	Oui, limité aux emprunts obligataires

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

Cotation des Obligations	<p>Demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris. Cotation séparée des BSAAR. Cotation des Obligations prévue le 8/07/2009 sous le numéro de code ISIN FR0010753293.</p> <p>Aucune demande de cotation sur un autre marché n'est envisagée.</p>
Représentation des porteurs d'Obligations	Masse des porteurs d'Obligations
<b>Principales caractéristiques des BSAAR</b>	
Code ISIN	FR0010753301
Prix d'exercice	48,00 euros <sup>1</sup>
Parité d'exercice	Sous réserve d'ajustements éventuels, un BSAAR donne le droit de souscrire à et/ou d'acquérir, au choix de la Société, une action nouvelle ou existante de la Société.
Durée	6 ans
Période d'exercice	Du 8/07/2009 jusqu'au 7/07/2015 inclus.
Remboursement anticipé des BSAAR à 0,01 euro par BSAAR à l'initiative de la Société	A tout moment, à compter du 8/07/2012 jusqu'au 7/07/2015 inclus, la Société pourra procéder à son seul gré au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; si le produit de (i) la moyenne des cours de clôture de l'action GIFI sur le marché Euronext Paris sur les 10 séances de bourse choisies parmi les 20 qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé et (ii) de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède 140% du prix d'exercice du BSAAR, soit 67,20 euros.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSAAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, 346 451 BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 5,26% du capital et 3,19% des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération.
Rachat des BSAAR au gré de la Société	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats en bourse ou hors bourse ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAAR.

<sup>1</sup> Soit 44,97% de prime, sur la base d'un cours moyen pondéré des volumes sur 20 jours au 10 juin 2009 de 33,11 €.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

Modifications des caractéristiques des BSAAR	Possible sous les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisation préalable de l'assemblée des actionnaires sur rapport de l'expert,</li> <li>- approbation des porteurs.</li> </ul>
Cotation des BSAAR	Les BSAAR feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris. Ils seront cotés séparément des Obligations. La cotation des BSAAR est prévue le 8 juillet 2009 sous le numéro de code ISIN FR0010753301.  Aucune demande de cotation sur un autre marché n'est envisagée.
Forme des BSAAR	Forme nominative ou au porteur au choix du titulaire
Cotation des actions nouvelles provenant de l'exercice des BSAAR	Les actions nouvelles feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.
Représentation des porteurs de BSAAR	Masse des porteurs de BSAAR
<b>Acquisition des BSAAR par les Titulaires de DPS</b>	
Engagement des Etablissements Bancaires d'acquérir les DPS cédés par les Titulaires de DPS	Des Etablissements Bancaires (Société Générale, Banque Palatine, LCL, CIC Société Bordelaise et Banque de l'Economie, du Commerce et de la Monétique) se sont engagés, individuellement et sans solidarité, à se porter acquéreur, du 16 au 26 juin 2009, chacun pour sa part, de la totalité des DPS détenus par les Titulaires de DPS et présentés à la vente, au prix de 0,01 euro par bloc de DPS et à souscrire à titre irréductible et réductible à la totalité des OBSAAR.
Engagement de cession des BSAAR par les Etablissements Bancaires aux Cédants de DPS	Les Etablissements Bancaires se sont engagés à céder les BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites par eux au prix unitaire de 1,53 euros par BSAAR aux Cédants de DPS ayant passé concomitamment un ordre d'achat de BSAAR pour 19 DPS cédés.

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

<p>Engagements et intentions des actionnaires principaux</p>	<p>Philippe Ginestet, Groupe Philippe Ginestet et Alexandre Ginestet actionnaires de la Société respectivement à hauteur de 9,70%, 69,31% et 2,36% du capital, se sont engagés à céder l'intégralité de leurs DPS aux Etablissements Bancaires au prix de 0,01 euro par bloc et à acquérir auprès de ces derniers au prix de 1,53 euros par BSAAR, les BSAAR qu'ils auraient reçus s'ils avaient exercé à titre irréductible les DPS qu'ils ont cédés aux Etablissements Bancaires.</p> <p>Par ailleurs, Groupe Philippe Ginestet s'est engagé à acquérir auprès des Etablissements Bancaires, au prix de 1,53 euros par BSAAR, le solde des BSAAR détachés des OBSAAR souscrites par les Etablissements Bancaires qui n'auraient pas été acquis par les Cédants de DPS.</p> <p>Groupe Philippe Ginestet a l'intention de proposer, dans une seconde étape, un minimum de 40% des BSAAR qu'il aura acquis, à une population de moins de 100 personnes composée de managers clés (cadres opérationnels) et de gérants mandataires des magasins GIFI. Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'est concerné par cette cession.</p> <p>Les cessions de BSAAR aux managers et aux gérants mandataires qui doivent avoir lieu dans les trois mois de la date du Règlement Livraison seront réalisées hors marché au prix de 1,53 euros par BSAAR et feront l'objet d'une communication.</p>
<p>Acquisition de BSAAR par les Titulaires de DPS</p>	<p>Les Titulaires de DPS pourront acquérir des BSAAR, en passant un ordre de cession de leurs DPS aux Etablissements Bancaires au prix de 0,01 euro par bloc de DPS, et en passant concomitamment un ordre d'achat de BSAAR au prix de 1,53 euro par BSAAR, afin d'acquérir le nombre de BSAAR égal à celui qui aurait été obtenu en cas d'exercice à titre irréductible des DPS cédés. Les Titulaires de DPS ne pourront néanmoins acquérir des BSAAR que s'ils détiennent à l'ouverture de la période de souscription et cèdent au moins 19 DPS de façon à respecter la parité fixée pour la souscription des OBSAAR.</p>

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

<p>Modalités de cession des DPS et des BSAAR</p>	<p>Les ordres de cession de DPS aux Etablissements Bancaires et d'achat de BSAAR devront être transmis par le Titulaire de DPS à son intermédiaire financier (par retour du bulletin qui lui aura été adressé). Ce dernier les transmettra à CACEIS Corporate Trust qui acquerra, au nom et pour le compte des Etablissement Bancaires, les DPS que les Etablissements Bancaires se sont engagés à acquérir.</p> <p>CACEIS Corporate Trust assurera la centralisation des ordres de cession des DPS et d'achat des BSAAR.</p>
<p>Analyse financière indépendante</p>	<p>La conclusion de l'analyse financière est la suivante :</p> <p><i>« Eu égard à l'extrême sensibilité des outils de mesure à l'ensemble des paramètres de marché, la valeur du BSAAR de 1,53 € présentée par SGCIB est en définitive équivalente à la valeur cible de 1,5 € dans la fourchette d'évaluation que nous retenons.</i></p> <p><i>Nous estimons, selon les méthodes d'évaluation d'options et dans les conditions de marché actuelles, qu'une valeur de 1,53 € par BSAAR est raisonnable. »</i></p>

### **C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL AU 31 MARS 2009**

#### **Actionnariat**

Le capital de la société GIFI est fixé à 44 761 516, 80 euros et divisé en 6 582 576 actions de 6,8 euros de valeur nominale chacune entièrement libérée.

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>GROUPE GINESTET</b>				
Philippe Ginestet	638 497	9,70	1 201 251	11,10
Mme Martine Ginestet	117 287	1,78	234 574	2,17
Groupe Philippe Ginestet	4 562 430	69,31	8 059 462	74,45
GIS	157 070	2,39	314 140	2,90
<b>Sous-total Groupe Ginestet</b>	<b>5 475 284</b>	<b>83,18</b>	<b>9 809 427</b>	<b>90,61</b>
Alexandre Ginestet	155 053	2,36	299 013	2,76
Salariés	4 838	0,07	9 047	0,08
Public	699 513	10,63	708 429	6,54
Autodétention	247 888	3,77		
<b>TOTAL</b>	<b>6 582 576</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 825 916</b>	<b>100,0%</b>

**Dilution** (en prenant pour hypothèse que les actions remises lors de l'exercice des BSAAR sont exclusivement des actions nouvelles)

Incidence de l'exercice de la totalité des BSAAR sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci, serait la suivante, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2009 :

Participation de l'actionnaire	Base non diluée
Ayant émission des OBSAAR	1,00 %
Après émission des OBSAAR et exercice des BSAAR	0,95 %

Incidence de l'exercice de la totalité des BSAAR sur la quote-part des capitaux propres pour le détenteur d'une action GIFI préalablement à l'émission des OBSAAR et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante, (sur la base des capitaux propres consolidés au 30 septembre 2008 et du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2009) :

Quote-part des capitaux propres	Base non diluée	Base diluée
Ayant émission des OBSAAR	26,63	27,38
Après émission des OBSAAR et exercice des BSAAR	27,70	28,41

### **Contrôleurs légaux des comptes**

Se référer au § 7.2 ci-après.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

#### **D. MODALITES PRATIQUES**

##### **Calendrier indicatif**

	<b>Calendrier indicatif de l'Émission</b>
27 avril 2009	Réunion du Conseil d'administration décidant le principe de l'émission
11 juin 2009	Réunion du Conseil d'administration fixant les modalités définitives de l'émission
11 juin 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus
12 juin 2009	Diffusion d'un communiqué décrivant les principales caractéristiques de l'opération et précisant les modalités de mise à disposition du prospectus
12 juin 2009	Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis d'émission et de cotation des DPS
16 juin 2009	Détachement des DPS Début de la période de cotation des DPS Ouverture de la période de souscription
26 juin 2009	Clôture de la période de souscription Fin de la période de cotation des DPS
6 juillet 2009	Publication par NYSE Euronext Paris S.A. du barème de réduction des souscriptions à titre réductible Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des Obligations et des BSAAR aux négociations sur Euronext Paris
8 juillet 2009	Règlement-livraison des Obligations et livraison des BSAAR Admission des Obligations et des BSAAR aux négociations sur le marché Euronext Paris

##### **Documents accessibles au public**

Les documents juridiques et financiers de GIFI devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable peuvent être consultés au siège social ZI La Boulbène, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

***Mise à disposition du prospectus***

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de GIFI ZI La Boulbène, 47300 Villeneuve-sur-Lot, et de Société Générale Corporate & Investment Banking (Tours Société Générale- CAFI/GCM/SEG 75886 Paris Cedex 18).

Ils peuvent également être consultés sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de GIFI ([www.gifi.com](http://www.gifi.com)).

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

### **Avertissement**

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et GiFi n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

*Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié.*

*La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

\*

\*

\*